

REPUBLIQUE FRANCAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL**
Réunion ordinaire du 2 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	DATE DE LA CONVOCATION	N° DE LA DELIBERATION
En exercice :25 Présents :14 Votants : 14 dont 0 pouvoirs	27 mars 2025	2025-010

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs incinération 2025

Etaient présents (14) : Christian TROADEC, GOUBIL Didier, MAZEAS Jacqueline, COGEN Dominique, COTTEN Daniel, LE FER Etienne, MORVAN Georges, PAUL André, QUEMENER Marc, SALAUN Denis, GOUFFES Jean Claude, SALIOU Bernard, BRABAN Tugdual, GELEOC Raymond.

Etaient excusés (9 dont 0 ayant donné pouvoirs) : DUMONTEIL François, PRIGENT Eric, QUINIOU Bruno, LALLOUET Michèle, BOUDIAF Catherine, GALARDON Georges, PETIT Alexandre, LE BOEDEC Bernadette, TRUBUILT Bernard.

Etaient absents (3) : YVINEC Jérôme, BURLOT Nolwenn, LE BORGNE Rolande.

Le 2 avril 2025 à 9 heures 30, le conseil syndical du SIRCOB régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi en salle du conseil de la Mairie de CARHAIX PLOUGUER, sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Président

Le Président, après avis du bureau réunit ce jour avant le comité syndical, propose d'appliquer les tarifs suivants sachant que ceux-ci n'incluent pas le coût de la TGAP (15 €/tonne pour 2025) ni aucune autre taxe.

- | | |
|---|--------------------------|
| - Collectivités adhérentes et Déchèteries du SIRCOB | 94.50. € / H.T la tonne |
| - Contrats autres collectivités | 102.89. € / H.T la tonne |

Pour les industriels, dont les déchets posent des problèmes de PCI il est proposé d'augmenter fortement les tarifs des conventions annuelles, en réduisant fortement les tonnages acceptés, et de donner au Président, l'autorisation de négocier et de signer des conventions pour des apports ponctuels d'industriels à un tarif variant entre 102.89 € et 350€ (hors TGAP) en fonction des PCI et des sujétions d'incinération propres à chaque demande.

Les conventions signées avant 2025 pour plusieurs années mentionnant un prix fixe ne sont pas concernées par ces nouveaux tarifs.

Après discussion, le comité syndical, à l'unanimité, vote et approuve ces propositions de tarifs pour l'année 2025.

Le Président,
Christian TROADEC
Le Président

